## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-283 du 2 novembre 1972

portant nomination des membres de la Commission chargée de vérifier la gestion des anciens ministres -

IN INESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEIENT.

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972;

VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;

## DECRETE:

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission chargée de vérifier la gestion des anciens ministres :

PRESIDENT : Intendant Militaire Adjoint Isidore AMOUSSOU

MEMBRES : MM.-MoIse HOUNNOU Inspecteur des Affaires Administratives

-Paul GONCALVES
Inspecteur Général des Finances

-Valère KOUKOUI Commissaire de Police

-Géraud ALISSOUTIN de la Direction des Affaires Economiques

-Léonard GBAGUTDI Agent Judiciaire du Trésor

-Adjudant-Chef AHO Ernest de l'Intendance Militaire.

Article 2. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 novembre 1972

par le Président de la République.

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 6 - SGG 4 - Ministères 11 - CS 6 - Intéressés 7 - IAA-IGF-DIM 3